

Procédure d'accueil des personnes en situation de handicap

Préalable

Toute personne concernée est invitée à contacter l'équipe du SCARE, et notamment la référente handicap pour évaluer précisément le besoin d'accessibilité et les possibilités d'accompagnement sur nos formations professionnelles.

L'équipe du SCARE a par ailleurs anticipé cet accompagnement en identifiant les aménagements possibles des modalités pédagogiques et pratiques des formations pour s'adapter à certains types de handicap.

Cette procédure d'accueil vise à définir les modalités de prise de contact, collecte d'information, évaluation du besoin, lister les dispositifs d'adaptation déjà identifiés et les solutions d'accompagnement complémentaires que nous pouvons aider à mettre en œuvre.

Collecte d'information

Nous invitons les personnes qui s'inscrivent aux formations à nous informer en amont si elles sont en situation de handicap, au travers du questionnaire de pré-inscription.

Il est souhaitable que cette information nous parvienne le plus tôt possible, au minimum 10 jours avant le début de la formation ciblée.

Pour toute demande ou question qui ne serait pas liée à une formation en particulier, les personnes concernées peuvent contacter **notre référente handicap par mail à lea.fauchard@scare.fr**.

Évaluation des besoins d'accessibilité et identification des dispositifs adaptés

Dès lors qu'une personne nous informe d'un handicap, la référente handicap la contacte pour connaître ses besoins en accessibilité (type et degré de handicap). L'échange va permettre au référent handicap d'identifier précisément les besoins d'accessibilité, de sonder le demandeur sur les dispositifs d'accueil qu'il privilégie afin de valider la compatibilité de la formation demandée et identifier les aménagements possibles.

A l'issue de cet échange, trois situations sont possibles :

- 1- **La formation est compatible** avec la situation de handicap et/ou demande des aménagements que le SCARE est en mesure de mettre en œuvre en interne : la référente

handicap définit, en accord avec le stagiaire, la procédure d'accueil spécifique et prépare sa participation en coordination avec les formateurs.

- 2- **La formation est compatible** avec la situation de handicap mais **demande des aménagements** que le SCARE n'est pas en mesure de fournir. Le SCARE aide à la mise en place de cet accompagnement, dans la mesure de ses possibilités, en prenant contact par exemple avec un organisme externe.
- 3- **La formation n'est pas compatible** avec la situation de handicap. Le SCARE oriente la personne concernée, si possible, vers des formations alternatives.

Procédure d'accessibilité

Pour les deux premiers cas, Le SCARE a établi une procédure à mettre en œuvre pour chaque famille de handicap. Les dispositifs mis en œuvre sont définis, au cas par cas, en fonction du handicap, de son degré, et en concertation avec la personne en situation de handicap.

- **Handicap physique (mobilité réduite)**

La majorité de nos formations demande ou pas de déplacement dans l'espace. Dans le cadre de la formation Maintenance des équipements de projection numérique dispensée avec la CST, des manipulations d'objets légers sont proposés en cas pratique.

Afin de proposer un accueil adapté au sein de nos formations, la référente handicap du SCARE prend contact avec la personne concernée pour lui proposer son aide à l'arrivée et lui donner des détails pratiques sur les lieux de la formation, ses équipements, le déroulement de la formation (ex : localisation des ascenseurs, trajets nécessaires pour la pause déjeuner, accès aux toilettes...).

- **Handicap visuel**

Certaines de nos formations, notamment celles traitant de la projection numérique, peuvent s'avérer incompatibles avec certains handicaps visuels, selon leur nature et leur degré.

- 1- Documentation

La documentation (programme de la formation, convocation, supports d'interventions) peut être adaptée pour les personnes déficientes visuellement. Ces documents peuvent être envoyés en amont par mail pour permettre aux personnes d'en prendre connaissance dans les meilleures conditions possibles, et au besoin, à l'aide d'une machine à lire (logiciel permettant aux personnes atteintes d'une déficience visuelle d'accéder de façon automatique à des textes grâce à une voix de synthèse).

Ces aménagements sont mis en place à la demande du stagiaire et peuvent demander l'intervention d'un organisme externe qui pourra le cas échéant prendre en charge cet accompagnement d'un point de vue logistique et financier. Cette aide s'effectuera dans la

mesure de ce qui peut être compatible avec le programme et les conditions de déroulement de la formation.

2- Accueil de la personne

Le SCARE peut envoyer à la personne un descriptif du trajet à effectuer de l'entrée à la salle de formation, il peut s'agir d'une description audio. Nous proposons à la personne d'être accueillie par un membre de l'équipe à l'entrée du bâtiment et d'être guidée jusqu'à la salle, cette aide sera proposée tout au long de la formation au moment des déplacements.

3- Accessibilité des contenus de la formation

Les formateurs seront invités à décrire oralement les éventuels supports visuels montrés lors de la formation (graphique, photogramme). Une attention sera portée sur les couleurs utilisées dans les supports d'intervention afin qu'ils soient lisibles pour les personnes daltoniennes.

4- Visioconférence

En cas de formation en visioconférence, la personne est contactée en amont pour recevoir un accompagnement privilégié de la prise en main de la plateforme utilisée. Les dispositifs d'accompagnement spécifiques concernant la documentation, les supports et les extraits de films sont les mêmes que pour une formation en présentiel.

- **Handicap auditif**

Certaines de nos formations, notamment celles traitant de la projection numérique, peuvent s'avérer incompatibles avec certains handicaps auditifs, selon leur nature et leur degré.

1- Accueil de la personne

A la demande de la personne, nous pouvons informer les participants du handicap à l'ouverture du stage pour permettre une attention collective aux précautions permettant la lecture sur les lèvres (ne pas mettre la main devant la bouche, parler plus fort, vérifier auprès de la personne si elle parvient à suivre).

Nous proposons aux stagiaires concernés de se placer au premier rang, en face du formateur.

2- Interventions externes d'aide humaine

A la demande de la personne, le SCARE peut entrer en contact avec des organismes spécialisés pouvant faire intervenir de l'aide humaine (interprète, preneur de notes, soutiens pédagogiques, tuteurs ...). Cette aide s'effectuera dans la mesure de ce qui peut être compatible avec le programme et les conditions de déroulement de la formation.

3- Accessibilité des contenus

A la demande de la personne, les extraits vidéos projetés peuvent intégrer le sous-titrage sourd et malentendant, si disponible.

En cas de formation en visioconférence, l'équipe pédagogique active le sous-titrage automatique proposé par Zoom.

- **Handicap mental, cognitif ou intellectuel**

En cas d'handicap mental, cognitif ou intellectuel, le SCARE entre en dialogue avec le stagiaire concerné pour savoir s'il est nécessaire d'adapter la documentation distribuée. Le SCARE possède des ressources d'informations permettant d'adapter ses formations pour les rendre plus accessibles.

En fonction de la nature du handicap, le SCARE peut également mettre en place un tiers-temps pour permettre au stagiaire en situation de handicap, de bénéficier des mêmes chances de réussite au quizz théorique de fin de formation.

- **Maladie invalidante**

Le SCARE a conscience de la fatigue et des contraintes qu'entraîne une maladie invalidante. A la demande du stagiaire concerné, le SCARE peut adapter les horaires pour éviter une surcharge physique et accueillir de l'aide humaine si le stagiaire en ressent le besoin.

Lieux de formation

La plupart de nos formations se déroulent dans des locaux répondant aux normes d'accueil du public ERP Catégorie 5. Lors de l'inscription du stagiaire, le SCARE l'informe sur la configuration des lieux, le matériel disponible et les modalités d'accès.

Lors du choix du lieu de formation, le SCARE s'informe sur le trajet de l'entrée jusqu'à la salle de formation, ainsi que la configuration de la salle et le matériel disponible pour informer au mieux les potentiels participants en situation de handicap

Contact de la référente handicap : Léa FAUCHARD – lea.fauchard@scare.fr – 01 85 08 38 80

Document mis à jour le 16 mars 2026